



Déclaration des élus FO au CE exceptionnel du 10 Mars 2009

l'efficacité réformatrice

Pendant ces quelques semaines de négociation, **FO** s'est positionné toujours en tant que négociateur dans le cadre d'un accord « donnant-donnant ».

Nous l'avons écrit : la situation actuelle est une crise industrielle et sociale grave qui génère un grand nombre de questions et d'inquiétudes parmi les salariés.

A ce jour, **FO** ne veut pas du chômage partiel considérant qu'il est l'ultime réponse pour palier à la baisse massive des charges.

D'une décision de la Direction d'aller vers du chômage partiel implique l'exclusion des partenaires sociaux, sans vision sur les jours ou semaines chômés auxquels se rajoute une perte de salaire importante.

Pour **FO**, cette négociation sur un accord de modulation dit « de crise » doit amener à « Gagner du temps » afin d'éviter des mesures plus difficiles.

Pour autant la situation économique ne peut pas être argument à une signature d'un accord bradé. Enfin, cet accord local à durée limitée ne saurait être un laboratoire d'essais à des futures organisations du travail que la Direction serait tentée de mettre en place, ... passé la crise. **FO** s'y opposera par tous les moyens !

Une partie des principaux objectifs de Force Ouvrière sont présents dans cet accord :

- ▶ Pas de perte de rémunération
- ▶ Le moins de contraintes possibles pour le personnel avec une notion de souplesse
- ▶ Préservation des congés à l'initiative des salariés.
- ▶ Prise en compte des contrats particuliers
- ▶ Prise en compte du cas des nouveaux embauchés et des « factions dues »
- ▶ Prise en compte de la spécificité des services supports, avec certes un esprit d'équité, mais une responsabilisation par rapport aux besoins de continuité des actions méthodes et qualité, PRO2I et logistique.

Malgré cela, 4 revendications ne sont pas présentes dans le projet d'accord :

- ▶ Absence de possibilité de report (demande de FO à 3 reports possibles) à l'initiative du salarié
- ▶ La prise en compte insuffisante de la problématique des factions dues (VSD)
- ▶ Pas de présentation de la modulation liée aux ilots (charges mensuelles en heures sur capacité opératoire en heures, ilot par ilot)
- ▶ Application des modulations hautes avant les factions dues avec décompte des factions dues si compteur positif en fin de période

D'autre part, les élus FO demandent que la commission de suivi
- joue pleinement son rôle dans la mise en œuvre de la modulation
- soit informée de manière précise et détaillée des charges sur chaque ilot

Les élus FO souhaitent que cela soit inscrit dans l'accord.

Dans ces conditions, les élus FORCE OUVRIERE s'abstiennent